170377 - Souffrant de la chute de ses cheveux, lui est il permis d'utiliser un remède naturel pour faire repousser les cheveux? Cela pourrit il avoir une incidence sur ses ablutions?

question

Je suis un jeune de 24 ans. Je souffre d'un problème de perte massive de cheveux et je voudrais aller chez le médecin pour subir une opération médicale sur la chevelure dans le but de faire repousser les cheveux. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une opération chirurgicale à proprement parler mais plutôt d'un traitement naturel. Maintenant , je voudrais savoir si mes prières seraient agrées après m'être doté d'une nouvelle chevelure?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n' y a aucun inconvénient à subir ce traitement qui vise à soigner la chute des cheveux et les fait repousser. Il n'a aucune incidence sur vos ablutions. Vous pouvez masser votre tête et ce qu'elle porte comme cheveux anciens et nouveaux. Vos prières sont valides. Allah soit loué. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 47664.

Allah le sait mieux.